

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
17	17	16



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17 avril 2026

Date de la Convocation
13/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Rémi BERTHOUX, Président.

N°2026-02-007

Objet :

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

ANNÉE 2026

Etaient présents : BERTHOUX Rémi, BERTHIER Jacqueline, BUTTY Bernadette, BLANC Patricia, ALLOIN Laurence, ROBY Baptiste, DUPUY Séverine, BROSSETTE Nicole, BURNICHON Henry, DELETRE Suzanne, DUMONTET Josiane, FLECK Odile, KORNPORST Christophe, MARCHAND Bernadette, PATAY Nicole.

Absent(s) excusé(s) : TEXIER Noémie pour à ROBY Baptiste

Absent(s) : BAYERON Isabelle

Secrétaire de séance : ROBY Baptiste

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-01-002 du 23 février 2026.

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) accentue l'information des administrateurs. Désormais le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Ce rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2026 présentées tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
 En séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire,
 Baptiste ROBY

Le Président,
 Rémi BERTHOUX

